
147.09.2020 FINANCES**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ONG ACTED – SOLIDARITE LIBAN**

Décide à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) de verser à l'ONG ACTED une subvention exceptionnelle de 5.000 € destinée à la réhabilitation de l'hôpital public de la Quarantina de Beyrouth.

148.09.2020 FINANCES**RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) 2019**

Prend acte à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) du rapport d'utilisation de la DSU 2019, retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

149.09.2020 RESSOURCES HUMAINES**ADHESION DE LA VILLE A L'IFAC VAL D'OISE**

Décide à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) d'adhérer à l'IFAC Val d'Oise et approuve la convention.

150.09.2020 FONCIER**GROUPE SAINT EXUPERY : DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES BATIES CADASTREES SECTION AP N°477P ET 480P ET NON BATIES CADASTREES SECTION AP N°476P, N°481P ET 685P SISES RUE DU VAUVAROIS ET RUE DE PUISEUX**

Décide à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) de confirmer la désaffectation des parcelles communales suivantes : AP 477p, 476, 480p, 481p et 6 85p pour environ 14 706 m² et leur déclassement par anticipation en vue de la réalisation d'un programme immobilier comprenant la construction d'environ 3 577 m² de SDP de logements sociaux et environ 8 856 m² de SDP de logements en accession à la propriété.

Autorise à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) la société (SCI Ile de France ou Promogim sa gérante) à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération sur les terrains déclassés.

151.09.2020 FONCIER**PROJET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER SAINT EXUPERY : CESSION DES PARCELLES BATIES ET NON BATIES CADASTREES SECTION AP N°477P, 480P, AP N°476P, N°481P ET 685P SISES RUE DU VAUVAROIS ET RUE DE PUISEUX - APPROBATION D'UNE NOUVELLE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE.**

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) la signature avec la société civile immobilière (SCI) Ile de France dont le siège est à Boulogne-Billancourt (92100) 22/24 rue de Bellevue d'une nouvelle promesse unilatérale de vente des parcelles cadastrées section AP numéro 477 pour partie, AP numéro 476, AP numéro 480 pour partie, AP numéro 481 pour partie et AP numéro 685p pour partie représentant une superficie environ de 14 706 m² au prix de 5 000 000 € (Cinq millions d'euros) sous les conditions suspensives mentionnées dans le projet et notamment celles ci-dessous indiquées :

- déplacement des antennes relais téléphoniques,
- déplacement du poste de distribution électrique,
- confirmation du déclassement par anticipation des terrains,
- obtention d'un permis de construire valant division emportant permis de démolir définitif
- la signature d'un contrat de VEFA avec un bailleur social pour un prix de 2700 € HT du m² SHAB en ce compris une place de stationnement par logement.

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 30 septembre 2022, sauf l'effet de la prorogation.

L'acquéreur prend à sa charge les frais de géomètre et de démolition des bâtiments le cas échéant, les frais d'actes notariés et autres se rapportant au dossier.

Il est précisé que les surfaces définitives à céder seront déterminées par un document d'arpentage.

152.09.2020 FONCIER

CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AH NUMERO 124 ET 125 SITUEES 46 ROUTE D'ENNERY

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) la cession des parcelles cadastrées section AH numéros 124 et 125 au prix de 545 000 euros avec la société L&F Brothers dont le siège est situé 24 rue Baron Paris 17.

153.09.2020 FONCIER

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AR N° 279P SITUEE ROUTE D'ABLEIGES A LA SOCIETE EMMAÛS HABITAT

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) la cession de l'emprise de 1 004 m² prélevée sur la parcelle cadastrée section AR numéro 279, située « le Moulinard », à l'euro symbolique à la société Emmaüs Habitat.

154.09.2020 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 PROLONGE JUSQU'EN 2022 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CACP / BILAN 2019 – PERSPECTIVES 2020

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) le rapport annuel du contrat de ville 2015-2022, bilan 2019 – perspectives 2020, établi par la CACP.

155.09.2020 SPORTS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «EX-AEQUO » POUR SON PROJET INTITULE VACANCES APPRENANTES - UFOSTREET

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association « EX-AEQUO » afin de l'aider à prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des projets « VACANCES APPRENANTES » & « UFOSTREET ».

156.09.2020 INFORMATIQUE

ADHESION DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE

Décide à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) l'adhésion à titre gratuit au syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique.

157.09.2020 AFFAIRES GENERALES**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) le règlement intérieur du conseil municipal de la ville d'Osny.

158.09.2020 AFFAIRES GENERALES**CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE « PLENIERE »**

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) la création d'une commission permanente dite commission plénière qui aura la charge d'étudier les questions soumises au conseil par l'administration. Sont désignés pour siéger, pour la durée du mandat en cours, l'ensemble des membres du conseil municipal.

159.09.2020 FINANCES**PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

Décide à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état récapitulatif concernant la période 2011 à 2019, dressé par le comptable municipal de Cergy-Pontoise et s'élevant à la somme de 4 796,16€ au compte 6541.

Approuve à la majorité, 3 votes contre (M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN et Mme Armandine MARTINEZ) les créances éteintes figurant sur l'état récapitulatif concernant la période 2015 à 2019, dressé par le comptable municipal de Cergy-Pontoise et s'élevant à la somme de 3258,16€ au compte 6542.

160.09.2020 AFFAIRES GENERALES**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°073.06.2020 à 122.08.2020.

Fait à Osny, le 29 septembre 2020

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE